



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, par la présente, que le Conseil municipal, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise, le 7 mars 2022 à 19:00, se prononcera sur la demande de dérogation mineure présentée par:

La ferme Walter Tremblay & fils, propriétaire d'un immeuble sis au 1681, rang des Chutes, Saint-Ambroise et désigné comme étant le lot 5 774 821, cadastre du Québec.

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la réduction de la marge latérale droite de 10m à 9.4 m pour un projet d'agrandissement d'un bâtiment agricole existant.

Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, à l'heure et jour ci-dessus précisés.

Donné à Saint-Ambroise, ce 3^e jour de février 2022

Mme Stéfanie Vallée
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, par la présente, que le Conseil municipal, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise, le 7 mars 2022 à 19:00, se prononcera sur la demande de dérogation mineure présentée par:

Dépanneur 707, propriétaire d'un immeuble sis au 707, rue Simard, Saint-Ambroise et désigné comme étant le lot 5 776 962, cadastre du Québec.

La dérogation mineure demandée vise à autoriser la réduction de la marge latérale (rue Bergeron) de 4m à 2.23m, soit une réduction de 1.77m (5.8 pieds) afin de permettre l'agrandissement du bâtiment dans le but d'augmenter la superficie de vente, de la cuisine, de la chambre froide et de l'entrepôt.

Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, à l'heure et jour ci-dessus précisés.

Donné à Saint-Ambroise, ce 3^e jour de février 2022

Mme Stéfanie Vallée
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, par la présente, que le Conseil municipal, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise, le 7 mars 2022 à 19:00, se prononcera sur la demande de dérogation mineure présentée par:

Monsieur Maxime Claveau, propriétaire d'un immeuble sis au 138, rue L'Espérance Est, Saint-Ambroise et désigné comme étant le lot 5 776 431, cadastre du Québec.

La dérogation mineure demandée vise à faire autoriser la construction d'un garage d'une hauteur totale de 17 pieds, excédant de 0.6 pieds la hauteur maximale autorisée, dont les murs mesureront 17 pieds de haut, excédant de 7.16 pieds la hauteur maximale autorisée, et muni d'une porte de garage d'une hauteur de 10 pieds, excédant de 3.44 pieds la hauteur maximale autorisée.

Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, à l'heure et jour ci-dessus précisés.

Donné à Saint-Ambroise, ce 3^e jour de février 2022

Mme Stéfanie Vallée
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, par la présente, que le Conseil municipal, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Saint-Ambroise, le 7 mars 2022 à 19:00, se prononcera sur la demande de dérogation mineure présentée par:

Madame Véronique Tremblay, anciennement propriétaire d'un immeuble sis au 102, rue Blackburn, Saint-Ambroise et désigné comme étant le lot 5 776 815, cadastre du Québec.

La dérogation mineure demandée vise à faire régulariser l'implantation dérogatoire du garage à 0.35 mètres de la ligne latérale droite, soit 0.25m plus près de la ligne que la distance minimale de 0.6m prescrite ainsi que l'empiètement du débord de toit latéral droit de 0.07 m sur la propriété voisine.

Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, à l'heure et jour ci-dessus précisés.

Donné à Saint-Ambroise, ce 3^e jour de février 2022

Mme Stéfanie Vallée
Directrice générale et secrétaire-trésorière